

Le **vendredi 03 juin deux mille seize à dix-huit heures trente**, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la Mairie, suite à la convocation en date du 27 Mai 2016, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Madame Catherine VEROVE, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, Louis BOUTROY, Frédéric LOKIETEK, Fabien MARTIN, William ALLART, Didier HAMY.

Etaient absents excusés : Bruno FLAMENT, Marie-paule CAMPION.

Madame Gertrude LEJOSNE qui a donné pouvoir à Monsieur Marc BOUTROY.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Frédéric LOKIETEK a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** et

Profil des eaux de baignade suite à la consultation et à l'analyse des offres faites par la SEMPACO : choix du cabinet.

La SEMPACO a fait son rapport d'analyse des offres. Il en ressort que deux entreprises ont répondu :

VERDI 39 810.00 € HT

OTEIS 15 250.00 € HT

La valeur technique de l'offre sera appréciée à 60 % et le prix 40 %

OTEIS a obtenu 90/100

VERDI a obtenu 30/100

Vu l'étude technique du dossier, il est proposé de retenir la société OTEIS basée à AIX EN PROVENCE en solution de base pour un montant Hors Taxes de 15 250.00 € soit 18 300.00 € TTC et un délai d'exécution de trois mois.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant cette opération.

Adopté à l'unanimité des présents.

Lancement de l'appel d'offres ouvert pour les travaux de réhabilitation de la résidence "Le Bosquet"

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé de réhabiliter la rue du bosquet, de confier la maîtrise d'œuvre à la SEMPACO.

Le montant prévisionnel étant supérieur à 90 000.00 €, nous sommes dans l'obligation de lancer un appel d'offres ouvert selon la procédure adaptée.

A l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte de lancer la consultation et confie la publicité par voie dématérialisée à la SEMPACO.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de consultation des entreprises et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

CCSOC : modification de l'attribution de compensation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CCSOC a délibéré favorablement sur l'attribution de compensation aux communes suivant tableau joint :

| Commune | TOTAL AC 2015 (€) | (-) Révision libre 1 (€) | (-) Révision libre 2 (€) | TOTAL AC 2016 (€) |
|-----------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Bonningues-les-Calais | 707 076 | 36 800 | 42 605 | 627 671 |
| Escalles | 238 020 | 36 800 | 42 605 | 158 615 |
| Fréthun | 462 936 | | 42 605 | 420 331 |
| Hames-Boucres | 270 336 | | 42 605 | 227 731 |
| Les Attaques | 757 584 | | 42 605 | 714 979 |
| Nielles-les-Calais | 215 856 | | 42 605 | 173 251 |
| Peuplingues | 361 284 | 36 800 | 42 605 | 281 879 |
| Pihen-les-Guînes | 224 880 | 36 800 | 42 605 | 145 475 |
| Saint-Tricat | 242 196 | 36 800 | 42 605 | 162 791 |
| Total CCSOC | 3 480 168 | 184 000 | 383 445 | 2 912 723 |

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et à l'unanimité des membres présents.

Délibération modificative

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le conseil communautaire a délibéré sur l'attribution de compensation le 15 avril 2016 et a décidé d'octroyer la recette de 158 615.00 € à la commune d'Escalles.

Considérant qu'il a été inscrit au BP 38 020.00 €, Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 120 595.00 € au 7321 (attribution de compensation) recettes de fonctionnement.

Pour maintenir le budget équilibré, il propose de mettre au 6574 (Subv Fonct organisme de droit privé) la somme de 12 595.00 € et au 615231 (Voirie) la somme de 108 000.00 €.

Soit : 4 000.00 € de participation pour le sauvetage en mer à la Mairie de Wissant et une réserve de 8 595.00 € pour participation éventuelle à la commune de Peuplingues pour participer au cabinet d'études qui va être sollicité dans le cadre de la fusion.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fin de la réunion de conseil à 20h00.